



Communiqué - Conférence de presse

Un pas décisif pour l'aide aux enfants maltraités et négligés : Lydia Mutsch félicite l'ALUPSE de la collaboration exemplaire avec les hôpitaux et le LNS dans la lutte commune contre la maltraitance infantile (19.09.2018)

Afin de soutenir davantage l'aide aux enfants maltraités, la prévention de la violence et de la négligence et la protection de l'enfant, l'ALUPSE (Association luxembourgeoise de pédiatrie sociale), a signé en juillet 2016, un contrat de collaboration avec les quatre maternités du Grand-Duché de Luxembourg (CHdN, CHEM, CHL, HRS) et le LNS (Laboratoire national de santé).

La signature de ce contrat de collaboration, élaboré par la Division de la Médecine sociale, des Maladies de la dépendance et de la Santé mentale du ministère de la Santé, a permis de formaliser l'engagement entre l'ALUPSE et cinq partenaires importants dans ce domaine délicat. Ainsi, des situations à risque social ont pu être détectées en phase périnatale dans tout le pays.

Comme l'a souligné la ministre de la Santé, Lydia Mutsch : « *La maltraitance infantile est un grave problème de notre société et une triste réalité. Rien qu'en 2017, plus de 300 enfants étaient concernés !* ».

[Une excellente collaboration, beaucoup de bonne volonté et un engagement exemplaire](#)

Dans le cadre du contrat de collaboration, les hôpitaux et le LNS peuvent faire appel au service de pédiatrie sociale multidisciplinaire de l'ALUPSE, qui s'adresse aux mineurs et enfants à naître qui risquent d'être ou sont victimes de maltraitance, physique, psychologique ou sexuelle, de négligence, ou dont l'éducation ou le développement social ou moral se trouve compromis, à leurs familles ainsi qu'aux personnes qui les encadrent.

« *Les maternités des hôpitaux signataires sont les endroits principaux où la pédiatrie sociale prend la forme d'intermédiaire entre le réseau intra-hospitalier et le réseau extrahospitalier, à travers des réunions hebdomadaires. Dans ces réunions, les équipes de l'ALUPSE se réunissent avec les responsables des maternités et des assistants sociaux pour analyser les situations et conseiller la meilleure solution pour les familles à risque identifiées.* », a expliqué le Dr Roland Seligmann, pédiatre et président de l'ALUPSE.

Le service de pédiatrie sociale multidisciplinaire offre entre autres :

- l'évaluation des besoins thérapeutiques des clients de façon neutre et compétente;

- la mise en œuvre d'un projet thérapeutique précis, basé sur un diagnostic médical et soignant et élaboré en collaboration étroite avec les médecins traitants et les soignants, ainsi qu'avec les structures hospitalières, respectivement extrahospitalières;
- le soutien de l'établissement hospitalier dans les dossiers des enfants mineurs placés auprès de ce dernier par une décision d'un Parquet de la Jeunesse ou d'un Juge de la Jeunesse;
- les examens médicaux des mineurs en cas de réquisition par une autorité judiciaire.

De leur côté, les hôpitaux se sont engagés à autoriser les activités des membres du service de pédiatrie sociale multidisciplinaire de l'ALUPSE dans leur enceinte, sur demande de leur personnel, ainsi que leur participation aux réunions multidisciplinaires en rapport avec la prévention, le diagnostic et le traitement de la maltraitance ou la promotion de la bientraitance, à la demande des médecins et soignants de l'hôpital respectif.

« La collaboration entre les services concernés des hôpitaux (pédiatrie, gynécologie, urgences etc.), le LNS et l'ALUPSE est excellente. Beaucoup de bonne volonté et un engagement exemplaire sont les qualités nécessaires et indispensables pour faire face à cette problématique », a précisé Lydia Mutsch.

Dans ce sens, le pédiatre social de l'ALUPSE peut également faire appel au LNS entre autres pour

- l'évaluation par le médecin légiste des lésions ou traces suspectées d'être le résultat de la négligence ou de la maltraitance d'un mineur ;
- la détermination de la cause et des circonstances des lésions ou traces jusqu'à un degré raisonnable de certitude ;
- la collecte et la préservation des preuves chez les mineurs victimes d'abus ;
- le travail en réseau avec d'autres structures médicales et judiciaires nationales et/ou internationales selon les besoins.

La ministre s'est félicité de la collaboration exemplaire entre ces cinq entités et l'ALUPSE, ainsi qu'avec tous les autres partenaires et acteurs dans ce domaine, tels que les autorités judiciaires, la médecine scolaire ou encore les associations actives dans le domaine social (Stëmm vun der Stroos, Jugend- an Drogenhëllef, Ligue Médico-Sociale etc.), qui constitue dès lors un pas décisif pour l'aide aux enfants maltraités et négligés.

Communiqué par le ministère de la Santé et l'ALUPSE

Contacts :

Monique Putz :

E-mail: monique.putz@ms.etat.lu

Tél.: (+352) 247-85624

Sneja Dobrosavljevic :

E-mail: sneja.dobrosavljevic@ms.etat.lu

Tél.: (+352) 247-85529